

Une nouvelle convention avec SNCF Mobilités préconisée

Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) était réuni en séance plénière lundi à l'hôtel de région d'Orléans.

Autour du président Éric Chevée, les membres de l'assemblée régionale consultative ont débattu sur quatre chapitres, la formation, l'économie, les mobilités et la contractualisation.

Le Ceser s'est ainsi saisi de la question de l'orientation et de l'information sur les métiers, compétence qui vient d'être attribuée à la Région, exigeant l'organisation d'un service territorialisé répondant à l'attente des jeunes.

Une évolution dont toutes les interrogations ne sont pas levées, estime le Ceser. *« Il serait nécessaire de préciser les apports et la place de chaque acteur [...] et veiller à ce que cette nouvelle compétence soit pleinement exercée, aussi bien dans les lycées dont la Région a la charge, que dans les collèges. »*

État-Région : et le volet mobilité ?

Le Ceser a également apporté sa contribution dans la perspective de l'ouverture possible à la concurrence du service des trains express régionaux (TER) à partir de 2023.

Rejoignant la réflexion globale de l'exécutif régional, le Ceser

préconise une nouvelle convention avec l'opérateur historique, SNCF Mobilité. Préconisation assortie néanmoins d'une série d'exigences supplémentaires vis-à-vis de l'opérateur, visant à l'amélioration du service pour les usagers.

Enfin, le Ceser a entamé sa réflexion sur le nouveau contrat de plan État-Région qui couvrira la période 2021-2027. Au niveau national, ces nouveaux contrats sont en préparation. Le préfet de région recevra tout prochainement le mandat de négociation thématique et financier.

Dans la première trame de cadrage, le préfet de région et le président du conseil régional proposent d'articuler ce contrat de plan autour de trois grands axes : le renforcement de l'attractivité, l'accélération de la transition énergétique, et le développement des cohésions territoriales et sociales.

Le Ceser regrette que le volet des mobilités ne soit pas intégré aux négociations, qu'il estime être parmi les priorités. Il regrette en outre de n'avoir pas eu de bilan chiffré sur l'actuel contrat de plan.

Avant l'adoption du nouveau CPER en 2020, le Ceser sera sollicité pour avis.

Éric Richard